



**L'Ascension**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 14 septembre 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Luc St-Denis	Maire
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1
Poste vacant	Conseiller poste no 2
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3
Jacques Allard	Conseiller poste no 4
Linda Robert	Conseillère poste no 5
Serge Sirard	Conseiller poste no 6

Était aussi présent à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, comme autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

2020-09-182

## **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en enlevant le point suivant :

### 1.11 demande d'aide financière du Camping Mer Bleue

#### **1. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020
- 1.3 Avis de vacance à un poste de conseiller
- 1.4 Présentation et dépôt du rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier de l'année 2019
- 1.5 Tableau d'autorisation des dépenses
- 1.6 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois d'août 2020 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.7 Autorisation de transferts budgétaires interfonctions
- 1.8 Adoption - règlement 2020-523 concernant la circulation et le stationnement et modifiant le règlement 2008-430
- 1.9 Autorisation de transiger avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 1.10 Demande à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge – cession de l'église de L'Ascension à titre gratuit
- 1.11 Demande d'aide financière du Camping Mer Bleue
- 1.12 Résolution pour fixer le lieu pour la tenue des séances du conseil municipal pour le restant de l'année 2020

#### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1. Demande à la Sûreté du Québec – application des règlements municipaux sur les terres publiques
- 2.2. Autorisation de signatures de l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)

#### **3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS**

- 3.1. Octroi du contrat pour la surveillance du chantier – travaux sur le chemin Maison-de-Pierre
- 3.2. Autorisation de paiement de la retenue – dossier LASC-18-02

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1. Acceptation du document d'appel d'offres no 2020-002 pour la collecte et le transport des matières recyclables, organiques et résiduelles et lancement de l'appel d'offres

**5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 5.1. Dépôt du rapport des permis émis par le service de l'urbanisme pour le mois d'août 2020  
5.2. Désignation d'un officier municipal en urbanisme et environnement  
5.3. Abrogation de la résolution 2020-08-178 concernant une offre d'achat pour la propriété du 308, Montée de la Mer Bleue  
5.4. Mise à l'enchère de la propriété du 308, Montée de la Mer Bleue  
5.5. Appel de candidatures – remplacement temporaire inspectrice en bâtiments et en environnement

**6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1. Ajout d'un assuré additionnel sur la police d'assurance de la municipalité  
6.2. Orientations concernant la location des salles municipales et l'ouverture des locaux des organismes  
6.3. Fin d'emploi – coordonnatrice du camp de jour  
6.4. Fin d'emploi – animatrices du camp de jour

**7. DIVERS**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉ**

2020-09-183

**1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020, tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**1.3 AVIS DE VACANCE À UN POSTE DE CONSEILLER**

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller au poste numéro 2, Monsieur Pierre Séguin, a pris fin le 9 septembre 2020, date de réception de sa lettre de démission ;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller numéro 2 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour une élection générale ;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller numéro 2 de la municipalité de L'Ascension, et avise également le conseil qu'une date de scrutin sera ultérieurement fixée, et ce selon les directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en lien avec la COVID-19.

**ADOPTÉE**



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

2020-09-184

**1.4 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT  
LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter pour dépôt le rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant.

**ADOPTÉE**

2020-09-185

**1.5 TABLEAU D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 7 388,09 \$.

	Description de la dépense	Montant avant taxes		Compte de grand-livre
<b><u>ADMINISTRATION</u></b>				
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>				
<b><u>TRANSPORT ROUTIER</u></b>				
1	CHANGER RÉSERVOIR HUILES USÉES GARAGE	1 496,00 \$		02-220/320/330-522
2	SURVEILLANCE D'ALARME GARAGE	675,84 \$		02-320-00-451
<b><u>HYGIÈNE DU MILIEU</u></b>				
3	ACTIONNEUR BETTIS STATION EAU	2 417,00 \$		02-413-00-521
<b><u>URBANISME</u></b>				
<b><u>LOISIRS ET CULTURE</u></b>				
4	CHANGER RÉSERVOIR HUILE CHAUFFAGE EDIFICE MAURICE-GUINDON	2 799,25 \$		02-230/590/701-20-522

**TOTAL 7 388,09 \$**

**ADOPTÉE**

2020-09-186

**1.6 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET  
DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2020 ET DES  
AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES  
AFFÉRENTES**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

suiuants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois d'août est de 84 570,48 \$ ;
- Le registre des paiements par Accès D de L2000091 à L2000099 et V0000003 à V0000004, pour un total de 7 600,87 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C2000303 à C2000329, pour un total de 81 719,59 \$;
- Le montant des paiements directs de P20000104 à P2000150, pour un total de 108 473,76 \$.

Il est, de plus, résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois d'août 2020 tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

**ADOPTÉE**

2020-09-187

**1.7 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES INTERFONCTIONS**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des transferts budgétaires interfonctions suivants :

NO. COMPTE	DESCRIPTION	ajout (déduit)
		MONTANT
<b>DÉPENSES ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
02-110-00-454	SERVICES DE FORMATION ÉLUS	(5000,00)
02-130-00-310	FRAIS DE DÉPLACEMENT ADM	6500,00
02-130-00-412	SERVICES JURIDIQUES	(6000,00)
02-130-00-413	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	(2167,00)
02-130-00-414	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	2000,00
02-130-00-417	ÉVALUATION MUNICIPALE	(200,00)
02-130-00-493	RÉCEPTION	(1500,00)
02-130-00-496	FRAIS DE BANQUE	1800,00
02-130-00-522	ENTR., RÉPAR. BÂTIMENTS TERRAIN	1000,00
02-130-00-527	ENTR. AMEUBL. ÉQUIP. BUREAU	1000,00
02-130-00-650	VÊTEMENTS	227,00
02-130-00-660	ARTICLES NETTOYAGE	1200,00
02-130-00-726	AMEUBL. ÉQUIP. BUREAU	2485,00
<b>GREFFE</b>		
02-140-00-414	ADMINISTRATION, INFORMATIQUE	(2500,00)
<b>AUTRES</b>		
02-190-00-970	CONTRIBUTIONS AUTRES ORGANISMES	(3000,00)
02-190-00-985	CRÉANCES DOUTEUSES IRRÉCOUVRABLES	8112,00



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
02-230-00-331	TÉLÉPHONE P.R.	(4050,00)
02-230-00-454	SERVICES DE FORMATION P.R.	(3200,00)
02-230-00-675	MÉDICAMENT FOURNITURE MÉDICALE P.R.	(950,00)
02-290-00-499-01	PLAN DE MESURES D'URGENCE	1470,00
02-290-00-690	AUTRES	262,00
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>		
02-320-00-649	AUTRES-SIGNALISATION	(2000,00)
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-413-00-526	ENT.MACHINERIE OUTILLAGE ÉQUIPEMENT	2000,00
02-415-00-521	ENTRETIEN RÉPAR. RÉSEAU D'ÉGOÛTS	1850,00
02-451-10-516-01	LOCATION CONTENEUR-MIXTE COLL.DÉCHET	210,00
02-452-35-690	AUTRES (BACS À COMPOST)	(4225,00)
02-452-35-951	QUOTE-PART RIDR MATIÈRES ORGANIQUES	8543,00
02-453-00-516-01	LOCATION CONTENEUR-BOIS	210,00
<b>SANTÉ &amp; BIEN-ÊTRE</b>		
02-590-00-660	ARTICLES NETTOYAGE	250,00
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</b>		
02-610-00-454	SERVICES DE FORMATION	(3000,00)
<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>		
02-621-00-950	CONTRIBUTION CDER	(2821,00)
02-621-00-996	SUBV.PARTICULIERS ET ENTREPRISES	9531,00
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-20-660	ARTICLES DE NETTOYAGE	200,00
02-701-40-522	ENTR.BÂTIMENTS TERRAINS	300,00
02-701-50-310-01	FRAIS DE DÉPLACEMENTS CAMP DE JOUR	272,00
02-701-50-721	ASSURANCES PARC	345,00
02-701-50-447	LOISIRS ET CULTURE	(7220,00)
02-701-50-454-01	SERVICES DE FORMATION CAMP DE JOUR	(484,00)
02-701-50-515-01	LOCATION VÉHICULE CAMP DE JOUR	(3800,00)
02-701-50-650-01	VÊTEMENTS CAMP DE JOUR	(431,00)
02-701-50-660-01	ARTICLES DE NETTOYAGE CAMP DE JOUR	985,00
02-701-50-699	AUTRES CAMP DE JOUR	(1332,00)
02-701-90-970-03	COMITÉ DES LOISIRS	(800,00)
02-701-90-970-09	MAISON DES JEUNES	(5500,00)
02-701-90-970-14	ART ET CULTURE DE L'ASCENSION	2200,00



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

02-702-30-414	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE BIBLIO	1040,00
02-702-30-660	ARTICLES DE NETTOYAGE BIBLIO	600,00
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>		
02-990-00-881	INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES	3080,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
23-020-00-726	AMEUBLEMENT ÉQUIPEMENT BUREAU ADM	(4000,00)
23-050-00-725	MACHINERIE OUTILLAGE ÉQUIPEMENT HYGIÈNE	6508,00
<b>TOTAL</b>		<b><u>0,00</u></b>

**ADOPTÉE**

2020-09-188

**1.8 ADOPTION – RÈGLEMENT 2020-523 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-430**

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 août 2020 ;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement 2020-523 concernant la circulation et le stationnement et modifiant le règlement 2008-430, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-09-189

**1.9 AUTORISATION DE TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents relatifs aux transferts des véhicules et équipements immatriculés ou à immatriculer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension :

- Madame Jacynthe Toupin, directrice générale
- Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe par intérim
- Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal et de voirie
- Monsieur Yann Bouchard, directeur du service incendie



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2012-10-325 du 9 octobre 2012.

**ADOPTÉE**

2020-09-190

**1.10 DEMANDE À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE – CESSION DE L'ÉGLISE DE L'ASCENSION À TITRE GRATUIT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'église de L'Ascension est inutilisée depuis 2018 et présentement en vente ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière fait partie du patrimoine bâti de la municipalité et qu'il serait important de la restaurer et de lui donner une deuxième vocation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité pourrait avoir un intérêt dans l'acquisition de ce bâtiment, mais que le prix d'achat est beaucoup trop élevé comparativement aux travaux qui semblent nécessaires à première vue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité :

1. D'offrir à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge que la municipalité fasse l'acquisition de l'église de L'Ascension pour un montant symbolique de 1\$ ;
2. Que cette offre soit conditionnelle à ce que la municipalité puisse procéder à l'inspection du bâtiment et à une évaluation des travaux nécessaires pour la rénovation et la mise à niveau du bâtiment et que le tout soit à la satisfaction de la municipalité ;
3. Que cette offre soit également conditionnelle à l'obtention, par la municipalité, de subventions gouvernementales permettant de procéder aux travaux qui pourraient être nécessaires.

**ADOPTÉE**

**1.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CAMPING MER BLEUE**

Ce point est retiré des délibérations

2020-09-191

**1.12 RÉOLUTION POUR FIXER LE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal siège habituellement à la salle située à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque (58, rue de l'hôtel-de-ville) ;

**CONSIDÉRANT** que la grandeur de la salle actuelle ne permet pas d'accueillir le public tout en respectant les mesures sanitaires relatives à la



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

COVID-19 qui doivent obligatoirement être mises en place ;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle de la maison des jeunes est une alternative intéressante pour la tenue des séances du conseil durant le temps où les mesures sanitaires de la COVID-19 seront de mises ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil décrète, comme stipulé à l'article 145 du *Code municipal du Québec*, que les séances des mois d'octobre, novembre et décembre 2020 se tiendront à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension.

**ADOPTÉE**

2020-09-192

**2.1 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX SUR LES TERRES PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** des problématiques reliées à une nuisance par le bruit sur des terres publiques ont été soulevées durant la saison estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Sûreté du Québec, une telle nuisance qui cause un préjudice sérieux à un citoyen habitant le territoire municipalisé est assujettie au règlement municipal concernant le bruit, et ce malgré qu'elle soit constatée sur des terres publiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire s'assurer de la quiétude de ses citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le conseil demande expressément à la Sûreté du Québec de bien s'assurer d'appliquer ses règlements municipaux sur l'ensemble de son territoire, incluant les terres publiques, et ce afin que l'utilisation de ce territoire public ne nuise pas à la quiétude des citoyens de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2020-09-193

**2.2 AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

**ATTENDU QUE** le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

**ATTENDU QUE** grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;





**L'Ascension**  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer les services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la présente entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de L'Ascension a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

1. D'adhérer à l'Entente de sauvetage en milieu isolé, et ce aux conditions suivantes :
  - que le Service de sécurité incendie de L'Ascension puisse devenir la cinquième équipe SUMI sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
  - que la Municipalité de L'Ascension puisse se retirer de ladite entente à tout moment dans le cas où la MRC d'Antoine-Labelle ne reconnaîtrait pas le Service de sécurité incendie de L'Ascension comme la cinquième équipe SUMI, et ce du moment où cette équipe sera opérationnelle
2. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de L'Ascension.

**ADOPTÉE**

2020-09-194

**3.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER – TRAVAUX SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit des travaux d'envergure sur le chemin Maison-de-Pierre (appel d'offres LASC-18-01) au cours de l'automne 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une firme d'ingénierie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé trois soumissions pour cette surveillance de chantier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le conseil mandate la firme *Équipe Laurence* pour la surveillance des travaux prévus sur le chemin Maison-de-Pierre (appel d'offres LASC-18-01), et ce au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2020-09-195

**3.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE – DOSSIER LASC-18-02**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection des rues de la Ferme et des



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

files ont été complétés par Gaétan Lacelle excavation inc. en août 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue restait toujours à payer en date du 18 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est déclarée satisfaite des travaux exécutés ;

**CONSIDÉRANT QU'**en ce sens, un certificat de réception définitive a été émis par la firme N.Sigouin Infra-conseils, permettant la libération de la retenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement de la retenue finale pour le dossier LASC-18-02 à *Gaétan Lacelle excavation inc.*, et ce au montant de 10 773,67\$.

**ADOPTÉE**

2020-09-196

**4.1 ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NO 2020-002 POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, ORGANIQUES ET RÉSIDUELLES ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de L'Ascension accepte le document d'appel d'offres no 2020-002 daté du 14 septembre 2020 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, organiques et résiduelles et autorise le lancement de l'appel d'offres sur le site SEAO et dans le journal local.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention de la responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe, et ce, au plus tard, à 15h00 le 13 octobre 2020.

Date d'ouverture des soumissions : 15h05, le 13 octobre 2020.

**ADOPTÉE**



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

2020-09-197

**5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS D'AOÛT 2020**

Il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des statistiques d'émission des permis du mois d'août 2020 au nombre de 40.

**ADOPTÉ**

2020-09-198

**5.2 DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a mandaté la firme *Urba+ consultants*, représentée par Monsieur Alexandre Labelle, afin de traiter des dossiers d'infractions en urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que Monsieur Alexandre Labelle soit nommé à titre d'officier municipal provisoire désigné aux fins de la réglementation en urbanisme de la municipalité de L'Ascension ainsi que de tous les règlements présentement appliqués par l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les dossiers d'infraction et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> août 2020.

**ADOPTÉ**

2020-09-199

**5.3 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-08-178 CONCERNANT UNE OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ DU 308, MONTÉE DE LA MER-BLEUE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2020-08-178 du 10 août 2020.

**ADOPTÉ**

2020-09-200

**5.4 MISE À L'ENCHÈRE DE LA PROPRIÉTÉ DU 308, MONTÉE DE LA MER-BLEUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 9 mai 2019, lors de la vente pour non-paiement des taxes tenue par la MRC d'Antoine-Labelle, la Municipalité de L'Ascension a fait l'acquisition de la propriété située au 308, Montée de la Mer Bleue (matricule 9959 02 7515) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire avait une année entière suivant cette vente pour rembourser à la MRC d'Antoine-Labelle les frais encourus ainsi que les arrérages de taxes en cause, à défaut de quoi le propriétaire perdait son droit de propriété au profit de l'acquéreur, soit la municipalité de L'Ascension ;

**CONSIDÉRANT QU'**au 9 mai 2020, le propriétaire n'avait pas effectué le paiement nécessaire pour récupérer sa propriété ;

**CONSIDÉRANT QU'**à partir de ce jour, la municipalité a été libre de disposer de cette propriété à sa guise ;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se départir de cet immeuble au meilleur prix possible ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de publier un avis concernant la vente de cet immeuble, et ce selon les conditions suivantes :

1. La propriété sera vendue au plus offrant selon le principe d'offre sous enveloppe cachetée. Cependant, la municipalité ne s'engage à accepter ni l'offre la plus élevée ni aucune des offres reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'une ou l'autre des personnes ayant déposé une telle offre ;
2. Date limite de réception des offres : 27 octobre 2020 à 15h00
3. Mise de départ : 3 500 \$
4. Tous les frais relatifs à l'acquisition de la propriété seront aux frais de l'acquéreur

**ADOPTÉ**

2020-09-201

**5.5 APPEL DE CANDIDATURES – REMPLACEMENT TEMPORAIRE  
INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle au service de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le bon travail effectué par la firme *Urba+ consultants* pour l'émission des permis, le conseil municipal désire avoir une personne présente au bureau afin de traiter les dossiers d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité de procéder à un appel de candidatures pour un remplacement temporaire de l'inspectrice en bâtiments et en environnement.

**ADOPTÉ**

2020-09-202

**6.1 AJOUT D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL SUR LA POLICE  
D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'ajouter l'organisme *Les Artisanes de L'Ascension* à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la municipalité, et ce en date de ce jour.

Il est, de plus, résolu qu'une facture au montant de la prime soit adressée à l'organisme.

**ADOPTÉ**

2020-09-203

**6.2 ORIENTATIONS CONCERNANT LA LOCATION DES SALLES  
MUNICIPALES ET L'OUVERTURE DES LOCAUX AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de la COVID-19 sévit toujours, entraînant de profonds changements de société ;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

**CONSIDÉRANT QUE** le risque de contagion est encore très grand et que la municipalité désire poser des gestes concrets afin d'enrayer cette pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, à titre de locateur de salles et de locaux, pourrait être tenue responsable si des locataires ne respectent pas les mesures sanitaires en vigueur en lien avec la COVID-19 et qu'une éclosion de cas est déclarée en lien avec l'utilisation d'un de ces espaces ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité :

1. De cesser dès maintenant la location des salles municipales à toute personne ou organisme, exclusion faite de la Maison des jeunes et de la clinique médicale ;
2. D'informer les organismes que toutes activités se déroulant dans des locaux appartenant à la municipalité doivent être annulées et que ces locaux ne sont plus accessibles à partir de ce jour ;
3. D'autoriser la tenue d'activités en plein air dans les espaces verts de la municipalité, pourvu qu'elles respectent les normes édictées par le gouvernement relativement à la COVID-19 ;
4. Que ces orientations s'appliquent tant et aussi longtemps que le conseil municipal le jugera nécessaire.

**ADOPTÉ**

2020-09-204

**6.3 FIN D'EMPLOI – COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de ratifier la date de fin d'emploi de madame Nicole Leclair, coordonnatrice du camp de jour, au 14 août 2020.

**ADOPTÉ**

2020-09-205

**6.4 FIN D'EMPLOI – ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de ratifier la date de fin d'emploi de mesdames Alexanne Cousineau-Gamache et Amélie Sarrazin, animatrices du camp de jour, au 14 août 2020.

**ADOPTÉ**

**DIVERS**

Aucun point

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-09-206

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de lever



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

---

la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 20.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jacynthe Toupin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Luc St-Denis, maire

---

Jacynthe Toupin  
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Luc St-Denis  
Maire